

MULTIRISQUES PACK PREMIUM

Contrat n° AX2018135

VOUS AVEZ BESOIN D'ASSISTANCE PENDANT VOTRE SÉJOUR

Centrale d'Assistance de AXA ASSISTANCE à l'écoute 24 Heures sur 24 :

Tél. : **+33 1 70 77 04 16**

**En cas d'incident pendant votre séjour, il est impératif de contacter préalablement à toute intervention la Centrale d'Assistance de AXA ASSISTANCE.
Un numéro de dossier sera attribué qui seul justifiera une prise en charge des interventions**

Pour déclarer vos sinistres Accident de voyage et Responsabilité Civile Voyageur

Vous devez contacter AXA ASSISTANCE

+33 1 70 77 04 16

***Pour déclarer vos sinistres assurances Annulation, Départ et Retour Manqué,
Bagages, Retard de transport, Interruption de séjour,
Voyage de remplacement, Maintien de prix***

Connectez-vous sur le site de PRESENCE ASSISTANCE TOURISME :

www.gestion.presenceassistance.com

- Complétez le champ « numéro de votre dossier voyage » avec le numéro de dossier figurant sur votre facture d'inscription.
- Complétez le champ « nom du voyageur principal » par vos noms et prénoms.
- Remplissez le formulaire de déclaration de sinistre qui vous permettra d'obtenir en quelques « clics » un mail mentionnant votre numéro de dossier et l'ensemble des pièces à fournir.
- AXA Assistance se réserve le droit, le cas échéant, de demander des pièces complémentaires afin d'évaluer la réalité du sinistre et le montant de l'indemnisation. De même, AXA Assistance se réserve le droit de soumettre l'Assuré à un contrôle médical, les coûts de ce contrôle restent à la charge d'AXA Assistance. La demande sera adressée à l'Assuré par lettre recommandée avec avis de réception.

Par l'intermédiaire de ce site vous pourrez nous transmettre vos justificatifs et suivre l'état d'avancement de votre dossier en temps réel.

***Pour toute information concernant le détail des garanties vous pouvez contacter
PRESENCE ASSISTANCE au 0825 002 970 du lundi au vendredi de 9H30 à 18H00***

TABLEAU DES GARANTIES

Frais d'Annulation de Voyage

Remboursement des frais d'annulation facturés par l'organisateur du voyage	Plafond de garantie	Franchise
A / ANNULATION VOYAGE DE 0 A 10 000 € PAR PERSONNE	50 000 € par personne/ 135 000 € par événement	
➤ Annulation pour maladie grave, accident corporel grave ou décès de l'assuré, d'un frère, sœur, beau-père, belle-mère, beau-frère, belle-sœur ou ascendant et descendant 2eme degré ne voyageant pas.		50 € par personne
➤ Annulation Tout Sauf : annulation pour tout autre motif et/ou toute autre personne que celles prévues ci-dessus		20 % du montant du sinistre avec un minimum de 100 € par personne
B/ VOYAGES AU DELA DE 10 000 € et JUSQU'À 50 000 € PAR PERSONNE		
➤ Pour tous les motifs d'annulation garantis et pour toutes les personnes garanties		20 % du montant du sinistre avec un minimum de 500 € par personne

Extension Frais d'Annulation de Voyage

	Plafond de garantie	Franchise
Remboursement des frais d'annulation facturés par l'organisateur en cas de : Emeute, Attentat, Acte de Terrorisme, Pollution ou Catastrophe Naturelle sur le lieu du séjour, Grève du personnel de la compagnie aérienne et/ou de l'aéroport	15 000 € par personne/ 135 000 € par événement	20% du montant du Sinistre, minimum 100 € par personne

Extension Garantie Défaillance financière d'un prestataire*

	Plafond de garantie	Franchise
En cas de cessation d'activité d'un prestataire due à sa Défaillance Financière : A/ Avant le départ : remboursement de l'ensemble des prestations non remboursables B/ Après le départ : remboursement du titre de transport retour	15 000 € par personne/ 135 000 € par événement	A/ 20% du montant du Sinistre, minimum 100 € par personne B/ sans franchise

***prestataire** : compagnie aérienne, hôtel ou toute autre société fournissant tout ou partie de la prestation garantie. La défaillance financière de l'agence de voyage ou du tour opérateur auprès duquel l'assuré a réservé le voyage garanti, n'est pas couverte.

Garantie Maintien de prix

	Plafond de garantie	Franchise
Prise en charge de l'augmentation du prix de voyage en cas de surcharge carburant et/ou augmentation des taxes aéroport	Seuil de déclenchement : 20€ par personne Remboursement maximum : 150€ par personne/ 750 € par événement	Franchise absolue : 10€ par personne

Départ manqué – Retour manqué

	Plafond de garantie	Franchise
Indemnisation maximum en cas de départ ou retour manqué	Indemnité maximum : 1 000 € par personne/ 10 000 € par événement	Sans franchise

Assistance Rapatriement

	Plafond de garantie	Franchise
Rapatriement médical	Frais réels	
Prolongation de séjour à l'hôtel	150 € par nuit avec un maximum de 10 nuitées	
Prolongation de séjour à l'hôtel d'un proche de l'assuré	150 € par nuit avec un maximum de 10 nuitées	
Présence d'un proche si hospitalisation de plus de 7 jours	Billet aller-retour 150 € par nuit avec un maximum de 10 nuitées	
Frais de rapatriement du corps en cas de décès	Frais réels	
Frais funéraires	2 500 € par personne	
Retour des membres de la famille en cas de décès de l'assuré	Billet retour simple	
Retour prématuré	Billet retour simple	
Frais médicaux à l'étranger	150 000 € par personne 1 000 000 € par événement	150 € par personne (frais médicaux uniquement)
Remboursement des soins dentaires d'urgence	150 € par personne	
Assistance aux enfants mineurs	Billet aller-retour	
Frais de secours, recherche et sauvetage	4 500 € par personne 8 000 € par événement	
Avance de fonds	1 500 € par personne	
Envoi de médicaments	Recherche et envoi	
Transmission de messages urgents	Frais réels	
Assistance juridique	5 000 € par personne	
Avance de la caution pénale	10 000 € par personne	
Maximum par événement de la garantie assistance rapatriement	1 500 000 €	

Rachat de franchise location de Motoneige, Quad, Buggy, Jetski

	Plafond de garantie	Franchise
<u>Rachat de franchise</u> Accident survenu avec un véhicule de loisir dont la prestation est incluse dans le package garanti	1500 € par véhicule	Sans franchise

Garantie retour impossible

	Plafond de garantie	Franchise
Frais de prolongation de séjour	Forfaits : 100€ par nuit et par personne maximum 5 nuitées/ 5000 € par événement Vols secs : 80 € par nuit et par personne maximum 2 nuitées/800 € par événement	1 Nuitée
Prolongation des garanties du contrat (hors annulation)	Maximum 5 jours	Sans franchise

Bagages

	Plafond de garantie	Franchise
Capital assuré A/ Sur présentation de justificatif Ou B/ Non-présentation de justificatif	A/ 2 000 € par personne/ 10 000 € par événement B/ 150 € forfaitaire par personne/750 € par événement	A/ 45 € par dossier B / Sans franchise
Indemnisation maximum en cas de vol caractérisé des objets de valeur	500 € par personne	50 € par personne
Indemnisation maximum en cas de vol caractérisé des objets personnels	1 000 € par personne	50 € par personne
Dépenses justifiées de première nécessité en cas de retard de livraison A/ Sur présentation de justificatifs d'achat Ou B/ Non-présentation de justificatifs d'achat	A/ 300 € par personne B/ 50 € forfaitaire par personne	24 heures
Frais de réfection des papiers d'identité	200 € par personne	Sans franchise

Interruption de Séjour

	Plafond de garantie	Franchise
Remboursement au prorata temporis	10 000 € par personne/ 100 000 € par événement	Sans franchise

Voyage de Remplacement

	Plafond de garantie	Franchise
Remboursement maximum voyage de remplacement	2 500 € par personne/ 25 000 € par événement	Sans franchise

Accident de voyage

	Plafond de garantie	Franchise
Capital assuré	15 000 € par personne/ 150 000 € par événement	Incapacité inférieure ou égale à 10 %

Responsabilité Civile du Voyageur

	Plafond de garantie	Franchise
Dommmages corporels	4 600 000 € par événement	80 € par dossier
Dommmages matériels et immatériels	46 000 € par événement	

Retard de Transport

	Plafond de garantie	Franchise
Suite à retard à l'arrivée de l'avion, du train ou du bateau de plus de 4 heures	150 € par trajet et par personne/1 000 € par événement	4 heures

Ce document est un résumé des garanties. Nous vous engageons à prendre connaissance des obligations et exclusions de ce contrat contenues dans le texte intégral disponible sur simple demande auprès de votre agence de voyages.